

Conseil Municipal du 31 janvier 2007

Le trente et un janvier deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Marie ADE, Régis BLANQUART, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE, Philippe LEMARCHAND, Christine SERVAIS.

Secrétaire de séance : Patrice GIFFARD.

Bernard JEANNE souhaite aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'à tous les Roncherollais, une bonne année 2007.

Bernard JEANNE transmet l'ensemble des cartes de vœux reçues par la municipalité pour 2007. Il présente en particulier les vœux de Monsieur et Madame BRETON qui remercie le C.C.A.S. pour la qualité du colis qui a été offert. Il présente également les vœux de Monsieur et Madame LHERBIER. Il annonce enfin le faire part de mariage de Nicolas CHAUVON et Audrey DUPARC.

Bernard JEANNE souhaite rendre hommage à Denise LERICHE, décédée brutalement, qui était conseillère municipale de 1977 à 1989. Elle avait été en charge du Bureau d'Aide Sociale, et avait fait apprécier sa gentillesse et son dévouement. Bernard JEANNE fait part de l'émotion du Conseil municipal et de ses amis et adresse ses condoléances à son mari.

1. COMPTES DE GESTIONS EXERCICE 2006

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution des comptes de Monsieur le Receveur municipal, pour l'année 2006,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget de la Commune et du budget de l'atelier-relais retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter les comptes de gestion du Receveur municipal de l'exercice 2006, dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2006.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2006 - VILLE

Bernard JEANNE demande à Monsieur Jacky CARON, Receveur municipal de la Commune, de présenter le compte administratif 2006.

Après présentation par Monsieur le Receveur, Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2006 approuvant le budget primitif de l'exercice 2006,

Vu les décisions modificatives prises lors des assemblées des 3/10/2006, 12/12/2006, 20/12/2006,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Régis BLANQUART, doyen de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2006	247 505,50 €	688 747,68 €
RECETTES 2006	273 678,52 €	719 487,48 €
RÉSULTATS 2006	+ 26 163,02 €	+ 30 739,80 €
DEFICIT/EXCEDENT N-1	-53 238,23 €	5 965,83 €
RESULTATS DE CLOTURE	- 27 075,21 €	+ 36 705,63 €
SOLDE RESTE A REALISER	+ 7 700,00 €	
RÉSULTATS CUMULÉS AVANT AFFECTATION	- 19 375,21 €	+ 36 705,63 €
AFFECTATION 2007	+ 19 375,21 €	-19 375,21 €
RESULTATS A REPENDRE	0,00 €	+ 17 330,42 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2006.

Article 2 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit reporté section d'investissement (Art. 001) : 27 075,21 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (Art. 1068) : 19 375,21 €
- Excédent reporté section de fonctionnement (Art. 002) : 17 330,42 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2006.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2006 - ATELIER RELAIS

Bernard JEANNE demande à Monsieur Jacky CARON, Receveur municipal de la Commune, de présenter le compte administratif 2006.

Après présentation par Monsieur le Receveur, Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2006 approuvant le budget primitif de l'exercice 2006,

Vu la décision modificative prise lors de l'assemblée du 20/12/2006,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Régis BLANQUART, doyen de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2006	113 356,57 €	13 368,30 €
RECETTES 2006	131 875,61 €	34 109,89 €
RÉSULTATS 2006	+ 18 519,04 €	+ 20 741,59 €
DEFICIT/EXCEDENT N-1	- 21 884,22 €	0,00 €
RESULTATS DE CLOTURE	- 3 365,18 €	+ 20 741,59 €
AFFECTATION 2007	3 365,18 €	- 3 365,18 €
RESULTATS A REPREDRE	0,00 €	+ 17 376,41 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2006.

Article 2 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit reporté section d'investissement (Art. 001) : 3 365,18 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (Art. 1068) : 3 365,18 □
- Excédent reporté section de fonctionnement (Art. 002) : 17 376,41 □

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2006.

Bernard JEANNE, au nom du Conseil municipal et au nom des habitants de la Commune, remercie Monsieur CARON, qui partira courant du mois de mars pour un nouveau secteur, pour l'aide qu'il a apportée à la Commune durant les années passées à la Trésorerie de Darnétal.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2007

Bernard JEANNE présente les orientations budgétaires pour l'année 2007. Il explique que la Commission des Finances ne s'est pas encore réunie car la Commune reste dans l'attente du jugement du Tribunal de Grand Instance concernant la restitution de la parcelle des Consorts BENARD-MAHIEU. En effet, les opposants ont transmis au Juge une demande de dommage et intérêts d'un montant total de 71 089 euros. De ce fait, si cette demande est acceptée par le juge, cela conduira à un déséquilibre important du budget 2007 qui nécessitera des arbitrages par la Commission des Finances.

I- Recettes de l'année :

Les recettes de notre budget ont quatre origines principales :

- a) Les impôts locaux (38%)
Les taux d'impôts locaux seront votés en mars 2007. En attendant de connaître nos bases définitives, le budget 2007 est construit comme suit :
 - Une majoration de 1,5% des bases servant au calcul des impôts locaux
 - Une majoration de 1% des taux d'imposition
- b) Les recettes d'exploitations (20%)
 - Une augmentation des tarifs de 2% en moyenne a été votée le 23/11/2006.
- c) Subventions et dotations de l'Etat (42%)
 - L'Etat accorde aux collectivités plusieurs types de financement :
 - La DGF : Augmentation minimale de 1%
 - Les compensations fiscales : Stabilité des compensations par rapport aux réalisations 2006.
 - Les péréquations de taxe professionnelle : Stabilité par rapport aux attributions 2006.
- d) Subventions d'investissement et FCTVA
 - Le F.C.T.V.A. : Le FCTVA 2007, assis sur les dépenses 2005, sera en forte augmentation par rapport à 2006.
 - Les subventions d'investissements : Les subventions seront demandées dès que le programme d'investissement sera arrêté. Les montants ne seront inscrits au budget 2007 qu'après réception de l'arrêté d'attribution.
- e) L'emprunt :

- Une partie des investissements sera financée par l'emprunt. Le niveau d'endettement sera maintenu du fait de l'extinction de dettes sur les investissements réalisés antérieurement.

II. Les Dépenses :

- a) Les dépenses de fonctionnement :
 - Les dépenses de fonctionnement seront maintenues au niveau de 2006.
 - Les frais de personnel augmenteront en fonction des obligations nationales.
- b) Les dépenses d'investissement :
 - Ci-joint, vous trouverez la liste des demandes d'investissement pour le budget 2007.

Gilbert COLIN indique que le Réveil Roncherollais souhaite créer une nouvelle activité au sein de la Commune. L'association demande l'acquisition de tapis épais soit un investissement de 1 500 euros. Marie ADE pense que l'achat des tapis pourrait servir pour l'école.

Bernard JEANNE en profite pour signaler que l'école primaire a demandé l'utilisation de tapis dans le cadre de ses activités.

Monsieur CARON annonce la réforme de la taxe professionnelle au 1^{er} janvier 2007 qui posera des difficultés à l'Agglo de Rouen. Il explique que les grosses entreprises peuvent bénéficier du plafonnement de la taxe professionnelle. À partir du 1^{er} janvier, le plafonnement ne sera plus compensé par l'Etat mais par les collectivités bénéficiaires, à savoir l'Agglo de Rouen.

5. RAPPORT DES MARCHÉS DE L'ANNÉE 2006

Bernard JEANNE présente, conformément à l'article 138 du Nouveau Code des Marchés Publics, le rapport des marchés conclus durant l'année 2006.

Marché 2006-01 - Acquisition d'un photocopieur :
A.B.N. 16 500,00 € H.T.

Marché 2006-02 - Agrandissement de l'atelier-relais :
Lot 1 - METAL 2 10 765,00 € H.T.
Lot 2 - DUPUIS MICHEL 38 703,05 € H.T.
Lot 3 - A.E.I. 13 249,09 € H.T.
Lot 4 - GIPELEC 26 641,00 € H.T.

Marché 2006-03 - Acquisition d'un véhicule utilitaire :
FIAT 10 809,74 € H.T.

Marché 2006-04 - Acquisition de matériels techniques pour les S.T.M. :
Lot 1 - GENESTE 76 4 400,00 € H.T.
Lot 2 - BANSE 728,43 € H.T.

Marché 2006-05 - Travaux de voirie :
COLAS IDF 45 106,10 € H.T.

Marché 2006-06 - Travaux de peinture à l'école :
S.R.P. 5 026,94 € H.T.

Marché 2006-07 – Travaux de restauration de l'église :	
Lot 1 – T.E.R.H.	41 704,30 € H.T.
Lot 2 –	Infructueux
Lot 3 – DH Peinture	9 449,00 € H.T.
Lot 4 –	Infructueux
Lot 5 – DESORMEAUX	1 330,00 € H.T.

6. CONVENTION FERME DEBRUYNE

Bernard JEANNE rappelle que l'opération de requalification de la ferme Debruyne a été retenue comme opération-test par l'Agglo de Rouen et que l'EPFN, qui porte l'opération, intervient dans le cadre de sa politique de résorption des friches. Une première étude a été lancée conjointement par l'Agglo et l'EPFN pour proposer à la commune un mode opératoire, puis rédiger le cahier des charges de l'appel à candidatures.

Une première convention doit permettre de lancer une étude historique et documentaire sur la pollution des sols sur le site. La participation financière de la commune est évaluée à 6 000 € TTC (20 % de la dépense). Les 80 % restant sont pris en charge par l'EPFN (Etat : 24 %, Région Haute-Normandie : 16 % et EPFN : 40 %).

Le Conseil municipal approuve la convention et le cahier des charges du marché public qui sera passé (art 28).

Une seconde convention a pour objet de définir les études que l'EPFN réalisera pour la démolition des hangars et la réhabilitation du clos et couvert des principaux bâtiments : diagnostic, APS, APD et DCE. La participation financière de la commune est évaluée à 8 400 € TTC (20 % de la dépense). Les 80 % restant sont pris en charge par l'EPFN (Etat : 24 %, Région Haute-Normandie : 16 % et EPFN : 40 %).

Le Conseil municipal approuve la convention d'intervention de l'EPFN.

La troisième convention concerne la création d'un groupement de commandes en vue de la sélection d'un maître d'œuvre, OPC, SPS et contrôleur technique pour la démolition et la réhabilitation de la ferme Debruyne. Afin de préserver et de garantir la cohérence architecturale de l'opération et d'en diminuer le coût, l'EPFN et la commune constituent un groupement de commandes qui, par une procédure de mise en concurrence conforme à l'article 8 du Code des marchés publics, choisira le maître d'œuvre unique, le Contrôleur technique, l'OPC, le coordonnateur SPS et les assurances nécessaires.

Les besoins de l'EPFN sont : la maîtrise d'œuvre de la démolition des bâtiments et d'une partie du corps de ferme et la réhabilitation du clos et du couvert de la grange et d'une partie du corps de ferme.

Les besoins de la commune sont : la requalification de la grange (deux classes, une salle de réunion, une salle pour bibliothèque, une halle), la réhabilitation des locaux scolaires actuels et éventuellement deux cases commerciales avec logements à l'étage.

L'EPFN est le coordonnateur du groupement et assurera notamment la publication de l'appel d'offres, l'élaboration du règlement de consultation, l'envoi du dossier de consultation aux candidats, la convocation de la commission d'appel d'offres, les négociations avec les candidats en cas de procédure négociée, accomplir les diverses formalités.

La commission d'appel d'offres comprend un représentant de la commune, un représentant de l'EPFN et des personnalités mentionnées aux articles 22-IV et 22-V du Code des marchés publics. Les marchés passés seront financés au prorata des investissements réalisés par les deux maîtres d'ouvrages.

Le Conseil municipal approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes avec l'E.P.F.N..

Christine SERVAIS signale qu'il serait préférable que la réhabilitation des locaux scolaires actuels soit ajoutée à la convention afin que ce soit le même maître d'œuvre qui intervienne. Bernard JEANNE répond que cette précision sera ajoutée à la définition des besoins de la Commune afin que cette demande soit incluse dans l'appel à candidature.

Gilbert DECOODT demande si la démolition de l'habitation sera comprise dans ce marché. Bernard JEANNE répond que non.

7. SUBVENTION AGGLO

Bernard JEANNE rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 décembre 2006, a sollicité le report des Fonds d'Aide à l'aménagement de l'Agglo de Rouen prévu pour les travaux de la Place Georges Lormier sur les travaux de voirie et de restauration de l'église.

De ce fait, il convient de rembourser la somme de 23 252 euros, perçu pour les travaux de la place en vertu de l'article 8 de la convention signée avec l'Agglo de Rouen.

8. QUESTIONS DIVERSES :

8.1. AGENDA DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES 2007

Bernard JEANNE présente l'agenda des activités sportives et culturelles 2007. Ce document a été distribué à tous les habitants. Bernard JEANNE ajoute que le souhait est de bien informer les habitants de toutes les manifestations des associations.

Marie ADE trouve que cela est une très bonne chose. Anne-Marie DESCHAMPS demande que les dates des manifestations du C.C.A.S. soient également annoncées.

8.2. NOUVELLES TRAMES OFFICIELLES

Bernard JEANNE présente la modification des trames officielles de courriers et de bordereaux de la Commune.

8.3. P.L.U. DE PRÉAUX

Bernard JEANNE signale que la Commune de Préaux a fait parvenir son projet de P.L.U.. Celui-ci sera mis à disposition des conseillers au secrétariat de la mairie afin que le Conseil municipal émette un avis lors de sa prochaine séance.

8.4. REORGANISATION DES TRANSPORTS EN COMMUNS

Bernard JEANNE explique que la commune a demandé un changement de quai pour la liaison des bus avec le TEOR. N'ayant pas reçu de réponse, une nouvelle demande sera faite.

8.5. COURRIER DE MONSIEUR ET MADAME MARIE

Bernard JEANNE donne lecture du courrier de Monsieur et Madame MARIE annonçant que leur camping car, en stationnement irrégulier, sera retiré dès le 31 janvier 2007. Bernard JEANNE annonce que le camping car a bien été retiré.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Gilbert DECOODT signale qu'un contact a été pris pour avoir une étude sur le changement de chauffage à la Pépinière.
- Gilbert COLIN annonce que 20 élèves de Roncherolles étaient inscrits à l'association Interlude en 2006. La subvention municipale sera en augmentation de 173 euros par rapport à l'an passé. L'augmentation provient de la baisse du nombre de participants hors commune. La subvention sera de 1 461 euros. Il indique que la demande de modification de tarif émanant de la Commune a apporté une stabilité des tarifs pour les enfants. Le tarif adulte ayant peu augmenté. De plus l'association Interlude a adhéré au « Pass-Culture » permettant une baisse de tarifs pour les collégiens. En ce qui concerne les transports en communs, Il annonce que depuis plusieurs jours, il a enquêté auprès des chauffeurs de taxis. D'après les réponses qu'il a recueillies, les rotations se déroulent sans difficultés. Le mercredi matin, beaucoup de lycéens privilégient le taxi. Il lui a été confirmé que s'il y a trop de passagers, une deuxième vacation est effectuée. Patrice GIFFARD ajoute qu'un bus relie désormais Roncherolles au lycée Flaubert par une ligne directe.
- Marie ADE explicite qu'une association, basée à Forges-les-eaux, souhaite organiser une manifestation sportive dans la côte de Roncherolles. Il s'agit d'une étape des Championnats de France de Long-skate. Cette manifestation se déroulerait sur deux jours, les samedi et dimanche 28 et 29 avril 2007. Un des inconvénients est qu'il est nécessaire de fermer la route durant toute la durée de la compétition. Les organisateurs demandent également la possibilité de planter des tentes pour les visiteurs et les participants. Bernard JEANNE demande que, le samedi, la route ne soit pas complètement coupée et notamment pour les lignes de bus. Patrice GIFFARD propose le terrain LEFRANCOIS pour planter les tentes. Florence COUTARD parle également de la grande salle à la Pépinière. Une décision sera à prendre lors du prochain Conseil.
- Florence COUTARD indique qu'elle a constaté, dans le CM infos, qu'une personne avait été recrutée pour les activités du midi. Elle demande comment s'est déroulé le recrutement. Marie ADE explique qu'elle a rencontré la candidate avec Christine SERVAIS. Florence COUTARD demande son profil. Christine SERVAIS explique qu'il s'agit d'une personne d'une cinquantaine d'années qui n'a pas de profil d'animation. Elle a par contre encadré des enfants de maternelle et des sorties d'enfants de primaire. Marie ADE précise qu'elle est reconnue pour la qualité de son travail. Bernard JEANNE souhaite que cela se fasse car depuis la parution de l'annonce au mois de mars dernier, il n'y a eu aucune candidature. Christine SERVAIS ajoute que les activités auront lieu à la bibliothèque et dans la salle des arts plastiques.
- Dominique LASNE transmet une demande de l'ensemble des habitants de l'allée des Prés-Verts qui souhaitent que des barrières soient posées à l'entrée du lotissement afin d'éviter que des véhicules, lors de manifestation, stationnent sur les accotements. Gilbert DECOODT pense qu'il convient de revoir le stationnement aux abords de la

Pépinière. Dominique LASNE signale qu'un poteau, à la sortie du chemin dans l'allée des Prés-Verts, est descellé.

- Philippe LEMARCHAND signale une difficulté avec le CFA pour le week-end du 2 juin. Michel LASCROUX répond que l'expo des Roncherollais sera déplacée.

- Suspension de séance -

- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Initiation aux arts du cirque le 10 février 2007.

Conte à la bibliothèque sur le thème de la Forêt le 17 février 2007.

Marche de l'école le 18 février 2007.

Théâtre du Réveil Roncherollais à Préaux le 18 février 2007.

La séance est levée à 22h 50
